Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20261001-8092026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 21/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 21/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GORJU, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Monsieur BERTRAND Sylvain qui a donné pouvoir à Madame MOUAFFIK Camélia. Madame GAUDIN Valérie qui a donné pouvoir à Madame GORJU Rozenn.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 8.09/2026 : DEVIS CREATION LOCAL A BIERES BAR – RESTAURANT - EPICERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre l'ouverture de l'épicerie, il convient de créer un local à bières, local situé dans l'épicerie dans le but de cloisonner le local pour que ce ne soit pas visible de l'épicerie.

Trois devis ont été demandé :

- Entreprise ARTMEN de MELESSE pour un montant de 2 719,56 € HT, soit 3 263,47 € TTC ;
- Entreprise MS Construction de SAINT SYMPHORIEN pour un montant de 2 155,00 € HT, soit 2 586,00 € TTC ;
- Entreprise Agencement Menuiserie GLOANEC de SAINT SYMPHORIEN pour un montant de 2 200,00 € HT, soit 2 640,00 € TTC ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE la création d'un local à bières au bar – restaurant - épicerie ;**
- **DECIDE de retenir l'entreprise ARTMEN de MELESSE pour un montant de 2 719,56 € HT, soit 3 263,47 € TTC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis retenu ci-dessus ;**
- **DIT que la dépense sera imputée au compte 231 – Opération 41 – Redynamisation du centre bourg Commerce et logements au budget communal 2026.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 01 OCT. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 01 OCT. 2026